

L'Arpac et l'Institut Mirabeau pour la légitime défense et le port d'arme



L'Association pour le rétablissement du port d'arme citoyen a lancé une série de vidéo-entretiens avec des acteurs qui agissent pour un meilleur accès aux armes des citoyens.

Tour d'horizon de leurs fonctions, leurs convictions et leurs analyses.

L'Institut Mirabeau est force de proposition

Avec l'Institut Mirabeau (dont la devise est *Réarmons notre sécurité*), la question de la légitime défense et du port d'arme sont enfin passés au crible de la réalité que vivent les gens au quotidien en termes d'attentats et de voyoucratie.

Ce *think tank* (1) a élaboré 15 propositions urgentes (2).

Voici celles qui concernent les citoyens (celles en direction des forces de l'ordre sont aussi disponibles sur <http://institut-mirabeau.org/nous-aider/avocats-experts/>)

« L'immédiateté » d'une riposte ne doit plus être assimilée à « l'instantanéité »

« Nous proposons une modification consacrant la notion « d'unité globale d'action » afin que la riposte soit possible jusqu'à la cessation réelle de la menace. »

« Comme en Suisse, notre législation doit prendre en considération la légitime défense face à une attaque « *imminente* » et non pas « *immédiate* »

« La proportionnalité d'une riposte ne doit plus être une simple comparaison mathématique »

« Nous soutenons un assouplissement de la notion de proportionnalité par la mise en place « *d'un état excusable de saisissement causé par une attaque* » si la riposte de celui qui s'est défendu est disproportionnée. (l'article 16-2 du code pénal suisse) »

« Application effective des présomptions de légitime défense de droit commun prévues par le code pénal (effraction de nuit/pillages exécutés avec violence) »

« Un comité tripartite (État, société civile, parlementaires) consacré à l'extension du cadre de la légitime défense sur le modèle de la doctrine « château » de sanctuarisation du domicile »

Réforme de l'armement pour l'ensemble des citoyens

« Ne pas restreindre l'accès aux armes aux propriétaires légaux d'armes (chasseurs, tireurs sportifs, collectionneurs, musées) sous l'alibi du terrorisme mais renforcer les moyens de lutte contre les filières illégales et de coopération transfrontalière notamment sur l'harmonisation des fichiers des interdits d'armes »

« Renforcer l'harmonisation entre le droit français et les standards européens de classification d'armes afin de décomplexifier et rationaliser le droit (l'architecture de la législation entrée en vigueur en septembre 2013 reste

inefficace et contreproductive.

La [loi n° 2012-304](#) du 6 mars 2012 relative à « l'établissement d'un contrôle des armes modernes, simplifié et préventif » et les décrets d'application de 2013 doivent ainsi être réorientés au profit d'une simplification effective préservant les libertés des propriétaires) »

« Permettre aux stands de tir de développer le tir d'action et de défense dans des conditions opérationnelles. »

« Possibilité d'une « défense pour tous » avec un accès et un port libre des armes de défense non létales.

À titre d'exemple, les bombes lacrymogènes inférieures à 100 ml, aujourd'hui classifiées en D-2 par la [loi n° 2012-304](#) du 6 mars 2012, bénéficient certes d'un régime libre d'achat et de détention mais leur port et transport restent prohibés pour un citoyen souhaitant simplement se défendre »

« Autoriser le port permanent de l'arme 24h/24 et 7j/7 pour les personnes habilitées »

Port d'arme, légitime défense : conférence de maître Laurent-Franck Lienard

<https://youtu.be/ZrX-aAx0xK0>

L'ARPAC interviewe Pierre Maxime Sarron

<https://youtu.be/XD4XJIKF9J4>

L'histoire de l'Humanité, c'est l'histoire des armes

Interview du colonel (er) JB de F., membre du comité de l'ARPAC

<https://youtu.be/qijmCuEeU84>

Légitime défense : couteau vs pistolet, la règle des 7 mètres

[Thibault de Montbrial](#)

Dans le monde de la self-défense, la règle des 7 mètres est largement connue des experts et pratiquants. Et pourtant, il est toujours bon de la rappeler, voire de la tester.

https://youtu.be/0Uny6hmT_yA

Philippe Couvreur est le rédacteur en chef du magazine des tireurs, des armes et de la sécurité ACTION

<https://youtu.be/0wEwVafiDlq>

L'ARPAC interviewe Adrien Hartmann, Armurerie TCS

https://youtu.be/_9clqLXtw0s

L'ARPAC interviewe Frédéric Gallois, ancien commandant du GIGN

<https://youtu.be/MXcgtz1HN0o>

Macron veut me voler mes armes... pour délit d'opinion !

« C'est une histoire scandaleuse, qui le touche en premier lieu, que Pierre Cassen a décidé de rendre publique.

Tireur sportif, ayant acquis ses armes en toute légalité, n'ayant jamais été condamné pour la moindre violence, il se voit sommé par une préfecture de province, suite à une requête de la préfecture des Yvelines, de rendre ses armes, sous peine de perquisition policière.

Sans vergogne, l'État de Macron affirme dans une lettre que Pierre rendra publique que c'est à cause de ses écrits qu'il lui est définitivement interdit de posséder une arme chez lui, ainsi que des munitions. Dans le même temps, dans les

banlieues islamisées, les kalachnikov sont nombreuses, et presque tous les clandestins sont armés de couteau ! »

<https://youtu.be/Yfjv-71AYwk>

(1) Un *think tank* engagé pour un droit pragmatique en matière de sécurité publique

L'institut MIRABEAU est un *think tank*, un laboratoire d'experts indépendants mobilisés pour promouvoir un droit plus pragmatique et réaliste face aux nouvelles formes de criminalité et de terrorisme. C'est pourquoi l'Institut porte une double ambition :

– Une réforme de la légitime défense de droit commun et des forces de l'ordre

– Un droit plus libéral sur le port et la détention d'armes létales et non létales

« Nous partons du constat que l'arme n'est qu'un moyen matériel inopérant sans un cadre juridique favorable à son utilisation. Notre vision est globale et s'appuie sur l'héritage républicain de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et sur l'un de ses rédacteurs : MIRABEAU. »

(2) <http://institut-mirabeau.org/nous-aider/avocats-experts/>

Liens utiles

<https://www.arpac.eu/pistes-pour-un-changement-legislatif/>

<http://www.unpact.net>

<https://ripostelaique.com/empechons-macron-et-sa-clique-de-nous-voler-nos-armes-a-feu.html>

<https://ripostelaique.com/armes-et-violents-les-nouveaux-voleurs-savent-quils-ne-riquent-rien.html>

<https://ripostelaique.com/7-mai-1954-noubliez-pas-la-trahison-de-nos-politiciens-a-dien-bien-phu.html>

<https://ripostelaique.com/letat-prison-de-macron-contre-les-citoyens.html>

<https://ripostelaique.com/jusquou-les-forces-de-lordre-doivent-elles-obeir-a-letat.html>

<https://ripostelaique.com/francais-personne-ne-viendra-a-votre-secours.html>

<https://ripostelaique.com/face-aux-agressions-la-peur-doit-changer-de-camp.html>

<https://ripostelaique.com/les-pompes-funebres-macron-vous-souhaitent-un-joyeux-quinquennat.html>

<https://ripostelaique.com/securite-pour-un-citoyen-acteur-et-un-permis-de-port-darme-de-poing-dissimulee.html>

<https://ripostelaique.com/au-nom-de-la-liberte-de-defendre-sapeau-celle-de-ses-proches-et-ses-biens.html>

<https://ripostelaique.com/legitime-defense-pour-tous-contre-les-racailles.html>

<https://ripostelaique.com/voleur-tue-12-ans-de-prison-la-legitime-defense-est-a-redefinir-de-toute-urgence.html>

<https://ripostelaique.com/tuerie-au-texas-la-grande-manipulation-de-la-gauche-pour-desarmer-les-peuples.html>

<https://ripostelaique.com/israel-la-preuve-quil-faut-armer-les-francais.html>

<https://ripostelaique.com/attentats-les-citoyens-doivent-etre-armes-la-preuve-par-trois.html>

<https://ripostelaique.com/detenteurs-legaux-darmes-a-feu-un-nouveau-decret-vous-rend-hors-la-loi.html>

<https://ripostelaique.com/est-il-vraiment-scandaleux-de-tirer-sur-un-cambrioleur-qui-sintroduit-chez-vous.html>

<https://ripostelaique.com/comment-sortir-dune-justice-sinistree.html>

Jacques CHASSAING